

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beaucaire, lundi 28 juin 2021

Le verre, poids lourd de nos ordures ménagères

Lorsque les camions de collecte se rendent au quai de transfert de Beaucaire, un bruit est malheureusement devenu familier : « clink-clink ». Ce bruit, c'est celui que produit le verre retrouvé en bien trop grande quantité dans les ordures ménagères. Aujourd'hui, 6% du contenu du sac noir est composé de verre.

Pourquoi cela est-il dommageable ?

A l'heure où les premières échéances de la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte arrivent, ne pas recycler le verre est une aberration environnementale. Le verre, dont le tri en France a débuté en 1974, est l'une des rares matières à pouvoir être recyclée à 100% et à l'infini. Une bouteille en verre triée sera ainsi intégralement transformée en une nouvelle bouteille en verre.

Le verre est une matière solide qui, sans action de l'Homme, mettra plus de 4000 ans à disparaître. Une raison de plus pour trier ses déchets en verre mais surtout pour ne pas les jeter n'importe où : ni dans la nature, ni aux ordures ménagères ! Ces dernières sont enfouies dans un centre de stockage des déchets non dangereux et rend toute valorisation du verre impossible.

L'environnement mis à mal par ce mauvais geste de tri ... ainsi que les finances des collectivités.

On l'ignore bien souvent, mais le traitement des ordures ménagères coûte cher : 167 euros la tonne sur le territoire de Sud Rhône Environnement. Le verre, s'il est déposé dans ces dernières, coûte exactement la même chose à la collectivité.

Pourtant, correctement trié dans la colonne verte, le verre est une source de recettes loin d'être négligeable pour les finances publiques : 27 euros par tonne collectée.

Les caractérisations des ordures ménagères réalisées par Sud Rhône Environnement permettent d'affirmer que 6% du contenu du sac noir est composé de verre. Rien que sur l'année 2020, cela représente 2 139 tonnes de verre non recyclées engendrant un coût de traitement pour le syndicat de 343 695 €.

« En 2020, ce sont près de 58 000 euros de recettes qui ont été littéralement enfouis au centre de stockage des déchets. C'est une aberration pour nous élus qui sommes chargés de la gestion des deniers publics ! » explique Jean-Marie FOURNIER, Président de Sud Rhône Environnement.

Pour faciliter les gestes de tri de ces habitants, Sud Rhône Environnement propose sur son site internet une cartographie des points de collecte - verre, emballages, papier, ordures ménagères, textile - avec géolocalisation. Un outil pratique autant pour les locaux que les touristes de passage sur le territoire.

[Cartographie à retrouver sur https://sudrhone.fr/cartographie/](https://sudrhone.fr/cartographie/)

